

Mardi 26 avril 2022

### HARAS

## Une phase de diagnostic d'archéologie préventive débute ce mardi 26 avril

**Après les forages thermiques, réalisés en mars dernier, une nouvelle étape débute ce jour sur le site du haras, avant le démarrage proprement dit des travaux, mi-juillet. Il s'agit d'un diagnostic d'archéologie préventive destiné à évaluer la présence potentielle de vestiges antiques.**

#### Les organismes intervenants

La DRAC : Direction régionale des affaires culturelles. Son service régional d'archéologie accompagne les collectivités dans l'instruction des dossiers d'urbanisme, en cas de risque de mise en péril de potentiels vestiges. La DRAC attribue la réalisation du diagnostic à l'INRAP.

L'INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives. Il réalise le diagnostic sur le terrain.

C'est une étape obligatoire sur tous les sites de cette importance, sur lesquels s'opèrent des travaux nécessitant des terrassements. Le site du haras se trouve, en effet, dans une « zone de présomption de prescription archéologique » définie par un arrêté préfectoral.

#### 3 semaines de sondage

Une équipe d'archéologues va investir les lieux durant 3 semaines pour sonder le terrain sur l'emprise du chantier, afin de mettre en évidence la nature, l'étendue et le degré de conservation d'éventuels vestiges archéologiques. Au total, entre 5 et 10% des 17 000 m<sup>2</sup> seront sondés.

Les espaces boisés classés ne seront pas impactés.

#### Un peu d'histoire

Le site du haras se situe entre la ville antique, côté boulevard de la Rocade/Parc des sports et la zone portuaire au niveau du lac.

L'agglomération antique est implantée durant la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ dans la plaine des Fins et s'étendait sur une superficie d'une trentaine d'hectares.

La situation du site du haras, en marge de la ville, entre le centre politique et le port du sud, pourrait supposer une éventuelle présence de vestiges.